

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Université : l'ARBI BEN MEHIDI OUM EL BOUAGUIE

Faculté des Sciences et des sciences appliquées

Département : génie civil

Module : Ethique , déontologie et propriété intellectuelle

EXSPOSE

Brevet

Responsable du module : Mr Saadi

PRESENTEE PAR : IZAOUI ILYES

BRAI AMAR

MESSASSI MEROUA

Le brevet : protéger des idées de grande valeur

Qu'ont en commun une souris d'ordinateur, une ceinture de sécurité et une figurine Playmobil ? Toutes ces inventions ont fait l'objet d'une demande de brevet par leurs créateurs. Ces derniers protègent leur produit d'une imitation et contrefaçon et peuvent récolter les fruits de leur travail. Quiconque a une idée innovante et suffisamment de capital au départ peut commercialiser son produit dans sa propre entreprise. Ainsi, l'inventeur reçoit tous les profits. Cependant, la protection via un brevet est parfois trop coûteuse pour les jeunes entreprises. Si vous travaillez avec des investisseurs, les droits sur le produit doivent être clarifiés dès le début.

Qu'est-ce qu'un brevet ?

Un brevet d'invention est un titre de propriété industrielle. Le titulaire du brevet dispose ainsi d'un monopole d'exploitation sur l'invention brevetée à compter, en principe, de la date de dépôt et pour une durée maximale de 20 ans. Le brevet permet à l'inventeur de disposer d'un droit exclusif : il dispose d'un monopole pour exploiter son invention, l'utiliser, la fabriquer, l'importer...etc.

Sur le plan juridique, le brevet permet à l'inventeur :

- d'agir en justice si un tiers exploite son invention sans autorisation préalable (cas de la contrefaçon)

ou, à l'inverse

- d'accorder une autorisation à un exploitant

Remarque

Un droit de brevet n'est pas un droit d'exploitation, c'est-à-dire autorisant l'exploitation de l'invention brevetée. Le droit d'exploitation peut être soumis à un autre formalisme comme, par exemple, l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché, une certification, etc.

Il faut savoir que le brevet n'est valable que sur un territoire déterminé, pour un état déterminé. Il est cependant possible de déposer une demande de brevet auprès d'un Etat ou auprès d'un groupe de pays. Il faut alors contacter l'Office Européen des Brevets (OEB) pour déposer une **protection brevet européenne ou mondiale**.

Droits du titulaire du brevet

Le titulaire du brevet a le droit exclusif de fabriquer, d'utiliser ou de vendre l'invention décrite dans le brevet. En outre, le titulaire du brevet peut concéder une licence ou vendre les droits du brevet à des tiers.

Droit des brevets :

Faisant partie du droit privé dans le droit économique, le droit des brevets fait partie intégrante du droit de la propriété industrielle émanant du droit de la propriété intellectuelle au même titre que le droit des marques et le droit des dessins et des modèles.

Ce domaine juridique englobe toutes les lois et les décrets concernant l'exploitation des inventions. Sa définition permet d'appréhender sa portée et ses champs d'application.

Ainsi, il donne aux inventeurs le plein droit sur le monopole de l'exploitation de la nouvelle création technologique à caractère innovateur. En d'autres termes, ils ont la possibilité de décider des personnes autorisées à utiliser l'invention. La décision de la production et de la revente leur revient également. Ces droits ne peuvent pas être violés sous peine de sanctions. Le titulaire du brevet peut intenter une action devant les tribunaux compétents. La procédure peut être longue en fonction des preuves fournies par les plaignants. Dans tous les cas, les tribunaux disposent des compétences pour faire stopper les actions portant atteinte aux brevets. Selon la gravité des actes commis, ils peuvent aussi associer à l'ordonnance de cessation d'activités illégales une amende et une peine d'emprisonnement.

Les limites du droit des brevets

Le droit des brevets est un moyen de protection efficace contre la contrefaçon d'une invention. Toutefois, voici une liste de ses limites :

- La première limite est le fait qu'il ne s'acquiert pas de façon automatique. L'inventeur doit prouver à l'aide de transcriptions et de documents en tout genre la paternité de l'invention. Ensuite, il doit faire un dépôt de brevet auprès de l'INPI. Ce n'est qu'après ces étapes qu'il peut jouir de la protection prévue par le droit des brevets.
- La deuxième limite concerne la validité dans le temps. En effet, la protection de l'INPI dure uniquement 20 ans. En plus, le titulaire du brevet doit l'entretenir durant cette période. Il doit payer une taxe annuelle sinon la protection tombe. Dans ce cas-ci, l'invention peut basculer dans le domaine public pour être utilisée librement et sans risque par tout le monde.
- Enfin, la protection offerte par le droit des brevets est limitée dans l'espace. En effet, il s'agit d'un droit territorial. Le brevet obtenu est uniquement valable dans le pays où a eu lieu le dépôt.

Qu'est-ce qu'un brevet d'utilité ?

Un brevet d'utilité est un brevet qui couvre la création d'un produit, d'un procédé ou d'une machine nouveau ou amélioré et utile. Un brevet d'utilité, également appelé « brevet d'invention », interdit à d'autres personnes ou entreprises de fabriquer, d'utiliser ou de vendre l'invention sans autorisation. Lorsque la plupart des gens font référence à un brevet, il s'agit très probablement d'un brevet d'utilité.

Comprendre les brevets d'utilité

Les brevets d'utilité sont des actifs très précieux car ils donnent aux inventeurs des droits commerciaux exclusifs sur la production et l'utilisation des dernières technologies. En

retour, les brevets d'utilité sont difficiles à obtenir. D'une part, ils sont difficiles à rédiger, le processus peut être long et coûteux à entreprendre, et leur complexité peut les rendre difficiles à comprendre.

Les brevets d'utilité couvrent la création d'un produit, d'un procédé ou d'une machine nouveau ou amélioré et utile et confèrent à son inventeur des droits commerciaux exclusifs pendant 20 ans. Les brevets d'utilité sont délivrés par l'Office américain des brevets et des marques (USPTO) et ont une durée maximale de 20 ans. Toutefois, le titulaire du brevet [peut avoir à payer des taxes de maintien](#) en vigueur pendant cette période. Les personnes qui souhaitent rechercher si un brevet pour une idée qu'elles ont déjà existé peuvent utiliser la [fonction](#) de recherche de brevets de l'USPTO. Une fois qu'un brevet d'utilité a été délivré, les inventeurs ont le droit d'empêcher d'autres personnes de fabriquer, d'utiliser ou de vendre leur invention pendant 20 ans.

Exemples de brevets d'utilité

- Les brevets d'utilité, le type le plus courant délivré par l'USPTO, s'appliquent à un large éventail de machines (par exemple, quelque chose composé de pièces mobiles, comme des moteurs ou des ordinateurs)
- Articles de fabrication (par exemple, balais, bougeoirs)
- Processus (par exemple, processus d'entreprise, logiciels)
- Compositions de matières (par exemple, produits pharmaceutiques)

Qu'est-ce que la brevetabilité ?

La brevetabilité est le caractère acceptable ou non d'une demande de brevet. En France, elle est évaluée par l'INPI ([Institut national de la propriété industrielle](#)). C'est donc cet organisme qui s'assure de la conformité des demandes. Une personne qui souhaite obtenir un brevet pour obtenir des droits exclusifs sur l'exploitation de son invention doit remplir tous les critères de brevetabilité afin que son invention soit effectivement brevetée, et donc protégée.

ns, notamment

Quelles sont les conditions de brevetabilité ?

Quatre critères de brevetabilité s'imposent à une [innovation](#).

- Elle doit être une **solution à un problème technique** : elle permet de résoudre un problème qui peut clairement être énoncé.
- Elle doit être **nouvelle** : aucune innovation similaire ne doit avoir fait l'objet d'une demande de brevet ou être déjà accessible au public.
- Elle induit une **activité inventive** : ce n'est pas une solution évidente à un problème pour elle **s'applique industriellement** : on doit effectivement pouvoir la fabriquer ou l'utiliser.

Pour obtenir un brevet en Algérie, une demande de brevets doit être déposée au niveau de l'INAPI.

Le dossier de la demande

- 04 exemplaires remplis, signés et datés du formulaire '*Requête en délivrance*'.
- Un abrégé descriptif : un résumé succinct de l'invention en 250 mots au maximum,
- Une description de l'invention avec au moins une revendication en langue Arabe (en double exemplaires),
- Une traduction en langue française de la description de l'invention avec la ou les revendications (en double exemplaires),
- Le ou les dessins(en double exemplaire), si nécessaire,
- Un document de priorité, lorsqu'une priorité selon la *Convention de Paris* pour la propriété industrielle est revendiquée, et une copie certifiée conforme de la demande originale dans un délai de 03 mois après le dépôt de la demande au maximum,
- Une cession du droit de priorité, lorsque le déposant revendique une priorité qui n'est pas en son nom,
- Un reçu de paiement des taxes au compte de l'INAPI conformément aux barèmes des taxes parafiscales en vigueur, (le paiement par chèque peut être effectué directement à l'INAPI)
- Un *pouvoir* original signé et daté en cas de représentation par un mandataire,
- et le cas échéant un *document justifiant la priorité*,
- *D'autres documents peuvent, toutefois, être demandés.*
- r les personnes du secteur d'activité concerné.